

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 8 (1969-1970)
Heft: 33

Rubrik: La Suisse en bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NEUCHATEL A LA FOIRE DE NAMUR

La 20ème Foire de Namur, qui se tiendra au Palais des Expositions du 21 mars au 5 avril 1970, invite cette année l'Office Neuchâtelois du Tourisme qui disposera d'un stand important consacré au Canton de Neuchâtel.

La journée Neuchâteloise officielle aura lieu le samedi 28 mars, en présence du Président du Conseil d'Etat Neuchâtelois et du Gouverneur de la Province de Namur.

Nous recommandons chaleureusement cette importante manifestation de caractère belgo-suisse à nos compatriotes.

COMMUNIQUE DE L'O.S.L.

(Œuvre Suisse des Lectures pour la Jeunesse)

14e PRIX LITTERAIRE DE L'ŒUVRE SUISSE DES LECTURES POUR LA JEUNESSE - Année 1970.

Le comité romand de l'O.S.L., soucieux d'obtenir des textes de valeur, organise, grâce à l'appui financier d'un mécène lausannois, un nouveau «Prix littéraire» offert à tout écrivain de langue française.

Conditions du concours

1. Les textes présentés doivent être inédits.
2. Le choix du sujet est libre : aventures, voyages, histoire, fantaisie... Néanmoins chaque récit visera à laisser à l'enfant un souvenir bienfaisant et lumineux. Aucune allusion à des pratiques ténébreuses, spirituelles et autres ne sera acceptée, même dans les contes de fée. Les valeurs éducatives et littéraires entrent en ligne de compte dans les appréciations du jury.
3. Les manuscrits auront de 800 à 900 lignes dactylographiées, format commercial (200 à 300 lignes pour manuscrits à l'intention des tout petits).
4. Les envois seront anonymes, accompagnés d'une devise reproduite sur une enveloppe fermée contenant le nom de l'auteur et l'adresse.
5. Les textes seront adressés en trois exemplaires à F. Rostan, chemin de Bellevue 30, 1000 Lausanne (Suisse) avant le 30 juin 1970.
6. Le jury, présidé par M. Maurice Zermatten, homme de lettres, jugera sans appel.
7. Il sera décerné trois prix aux auteurs des meilleurs textes jugés dignes d'être publiés, soit :
 - a) un premier prix de 700 francs
 - b) un deuxième prix de 600 francs
 - c) un troisième prix de 500 francs.
8. Les manuscrits primés deviennent propriété exclusive de l'O.S.L. et seront publiés en édition illustrée par les soins du secrétariat central.
9. Les textes non retenus seront renvoyés à leur auteur.
10. Les écrivains participant à ce concours littéraire s'engagent à accepter les conditions ci-dessus.

Lausanne, janvier 1970.

Le président du comité romand de l'O.S.L.
Fr. Rostan.

LA SUISSE EN BREF

● Affaires fédérales

Le nouveau Conseil Fédéral. Pour remplacer les Conseillers fédéraux Schaffner et Spühler, démissionnaires, ce sont messieurs Brugger — radical de Zurich — et Graber — socialiste neuchâtelois, qui fit toute sa carrière politique à Lausanne — qui furent élus par les Chambres fédérales, au début de décembre dernier. La répartition des départements n'a pas subi de modifications importantes. Les nouveaux conseillers ont simplement repris ceux de leurs prédécesseurs. A l'intention de la plupart des Suisses, aussi bien dans le pays qu'à l'étranger, qui ignorent la répartition des portefeuilles gouvernementaux, nous l'indiquons ci-après : MM. Tschudi, Président de la Confédération, département de l'Intérieur ; von Moos, Justice et Police ; Bonvin, Communications ; Celiò, Finances ; Gnaegi, Militaire ; Graber, Affaires Etrangères ; Brugger, Economie Publique.

Mesures antisurchauffe. Pour lutter contre les dangers de l'inflation qui ne cesse de s'aggraver, le Conseil Fédéral a élaboré, une fois de plus, un programme qui sera prochainement discuté au Parlement. Parmi les mesures prévues, celle qui prévoit un dépôt de 5 % frappant certaines exportations a déjà suscité de nombreuses protestations. Les autres (réductions douanières, ajournement des constructions, économie de personnel, diminution des garanties contre les risques d'exportation, réglementation plus stricte des ventes à tempérément, etc...) ne rencontreront que peu d'opposition.

AVS : hausse de 10 % des rentes. Le Conseil Fédéral envisage de proposer une hausse de 10 % des rentes de l'AVS, dès le 1^{er} trimestre 1971, sans majoration des cotisations. Cette mini-revision est motivée par la hausse des prix et des salaires.

Le rapport Bonjour. Le Conseil Fédéral a confié au professeur bâlois Bonjour, spécialiste des questions relatives à la neutralité suisse, l'étude de la politique de la Suisse, vue sous l'angle de la neutralité, au cours de la seconde guerre mondiale. Pour la réalisation de ce travail, M. Bonjour a bénéficié de facilités extraordinaires : il a pu, en effet, consulter toutes les archives de cette époque, bien que le délai légal de 50 ans, qui protège les documents officiels, soit loin d'être écoulé. Toutefois, cet ouvrage ne sera publié que sous la seule responsabilité de son auteur et n'engage en aucune manière celle du Gouvernement. L'édition originale de ce rapport, d'un intérêt considérable, ne paraîtra qu'en allemand. La traduction française pose un sérieux problème financier, car il ne s'agit pas d'une publication officielle. On espère que Pro Helvetia pourra s'en charger, grâce à l'aide indirecte d'une subvention fédérale. Il serait très regrettable qu'une œuvre de cette importance ne paraisse qu'en allemand.

● Affaires cantonales

La votation du 1^{er} mars au Jura bernois. Le problème jurassien vient de franchir un grand pas en avant, grâce à la votation de ce 1^{er} mars. C'est en effet par 90.396 voix, contre 14.036, que les électeurs bernois ont accepté d'accorder aux Jurassiens de leur canton le droit à l'autodétermination. Souhaitons que cette décision permette enfin aux inté-

ressés de choisir un régime politique qui leur donne satisfaction et qu'ainsi soit définitivement réduit cet abîme qui, depuis plusieurs années, a fâcheusement troublé l'atmosphère politique de notre pays.

Un diocèse du Tessin. Au moment où le Tessin devint un canton suisse, il dépendait, au point de vue ecclésiaistique, de l'évêque de Coire. Les autorités tessinoises demandèrent, à cette époque, la suppression de toute juridiction étrangère sur son territoire. Ce n'est qu'en 1858 qu'elles obtinrent satisfaction sur ce point. Après divers remous politiques (séquelles du Kulturkampf, souvenirs du Sonderbund), ce fut l'évêque de Bâle qui devint, en 1880, aussi celui de Lugano. Mais depuis un certain nombre d'années, les Tessinois désirent avoir leur propre évêque. C'est pourquoi, en 1968, le Conseil Fédéral a signé, sous réserve de ratification par le Parlement, une convention avec le Saint-Siège prévoyant la création d'un diocèse à Lugano. L'évêque sera choisi par le Saint-Père, mais parmi les prêtres tessinois.

Egalité confessionnelle dans le canton de Vaud. Le Grand Conseil de ce canton a adopté, récemment, le nouveau statut des catholiques vaudois. Celui-ci réalise l'égalité financière entre les deux principales confessions chrétiennes. Les pouvoirs publics continueront à couvrir entièrement les besoins de l'Eglise protestante et prendront aussi à leur charge le traitement d'un nombre d'écclesiastiques catholiques, proportionnel à l'importance numérique des catholiques de la population vaudoise. Ce statut avait été préalablement admis aussi bien par la Fédération vaudoise des paroisses catholiques que par l'Eglise évangélique réformée. Bel exemple d'œcuménisme pratique !

École romande. On sait qu'en Suisse, en raison du fédéralisme, l'instruction publique est strictement cantonale, à quelques exceptions près, notamment celle des écoles polytechniques fédérales. Ce système a comme inconvénient principal les différences, souvent notables, des programmes scolaires d'un canton à l'autre. Les écoliers obligés de changer de domicile en pâtissent sérieusement. Depuis quelques années, les chefs de départements de l'instruction publique des cantons romands se concertent pour arriver à coordonner leurs programmes. Ces études ont marqué de tels progrès que l'on peut espérer une harmonisation de ceux-ci pour l'automne 1972. Il ne sera, dès lors, plus question d'écoles cantonales, mais bien d'une école romande. Un très grand progrès sera ainsi réalisé.

Suffrage féminin. S'il ne progresse qu'à petits pas, il gagne toutefois implacablement du terrain. C'est ainsi qu'après les cantons de Vaud, Neuchâtel, Genève, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, le Tessin a récemment accordé le droit de vote et d'éligibilité des femmes, sur le plan cantonal. Les citoyens de Winterthur ont imité leurs compatriotes des villes qui accordent ces droits à leurs électrices, mais seulement dans le cadre communal, soit Zurich et Berne.

Le Léman à l'agonie. N'est-il pas navrant de lire dans la presse suisse que jamais, dans l'histoire du Léman, la situation n'a été aussi sérieuse. L'un des plus beaux lacs européens a atteint un degré dramatique de pollution. Il faudra des années pour régénérer ses eaux, malgré la multiplication des stations d'épuration, dont les effets ne se manifestent qu'à longue échéance.

● Les sports

Le ski. Les skieurs et skieuses suisses se sont incontestablement bien comportés au cours des nombreuses compétitions de cette saison. Leurs exploits sont trop nombreux pour que nous puissions les détailler dans ces quelques lignes. Citons tout de même les victoires les plus saillantes : Giovanoli, vainqueur du slalom géant à Kranska-Gora (Yougoslavie) et à Kitzbühl, 2^{ème} à Madonna di Campiglio ; blessé lors d'une chute à Val Gardena, il a dû renoncer aux autres compétitions. La victoire, aussi brillante qu'inattendue, d'Annrösl Zryd, en descente, à Val Gardena, de même que celle de Bernhard Russi, dans la même discipline. Voilà deux jeunes et grands champions qu'il sera intéressant de suivre dans leur future carrière sportive. Grâce à eux, la Suisse a obtenu deux médailles d'or et une d'argent, aux championnats du monde. Un autre espoir : Eric Fleury, champion junior, de slalom spécial. Pour terminer, citons encore Alois Kaelin, champion suisse des 50 km, à 31 ans.

● Les disparus

Plusieurs personnalités suisses, qui ont joué un rôle éminent dans divers domaines et surtout contribué à mieux faire connaître et apprécier notre pays à l'étranger, sont décédées au cours de ces derniers mois. C'est notamment le cas de Bernard Barby, chef de l'état-major du Général Guisan, qui a été renversé par une voiture, à Paris, et tué sur le coup. Conseiller culturel, pendant des années, de l'Ambassade de Suisse en France, chef de la délégation suisse auprès de l'Unesco, il fut élu membre du conseil de cette organisation, en 1964. Mais c'est plus spécialement dans le domaine littéraire qu'il s'est acquis une enviable réputation. On lui doit plusieurs romans et essais qui lui ont assuré la considération et l'amitié de ses pairs. Mais en plus de ses dons littéraires, c'est de ses exceptionnelles qualités intellectuelles et humaines, la fidélité de ses amitiés, la délicatesse de ses sentiments que se souviendront spécialement tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître.

C'est dans un tout autre domaine que le professeur honoraire de l'Université de Lausanne, Marc A. Bischoff, jouissait d'une renommée mondiale. Professeur, puis directeur de l'Institut de police scientifique et de criminologie, il a, pendant 45 ans, consacré tout son temps, son intelligence, son dévouement, son esprit de recherche à son enseignement, à ses élèves venus de toutes les parties du monde. De nombreux gouvernements étrangers firent appel à lui pour mettre au point l'organisation de leurs forces de police. Il n'était pas seulement un esprit de grande valeur dans sa spécialité, mais aussi d'une rare courtoisie, d'une grande probité et surtout, pour ses élèves, un « grand patron ».

● De tout un peu

Premières hivernales. Cinq jeunes alpinistes de la région de Thoune ont mis six jours pour réussir la première hivernale de la paroi nord de l'Eiger, par la « direttissima », d'été.

Au début de l'année quatre alpinistes, de Suisse orientale, ont accompli aussi un véritable exploit, en Valais. Ils ont, en effet, réalisé la première hivernale de la paroi nord-est du Weisshorn, sommet de 4.500 m d'altitude.

Concentrations d'industries. Parmi les innombrables et presque quotidiennes concentrations, fusions, absorptions d'industries publiées dans la presse, l'une d'elles nous a paru quelque peu originale. En effet, un consortium vient d'être créé qui groupe les grandes firmes chi-

miques Ciba et Geigy, de Bâle, et la société lausannoise d'édition Rencontre. Ce nouveau groupe se dénomme « Communauté d'action pour le développement et l'information audiovisuel ». Il a pour but la diffusion et la création de films pour l'E.V.R. L'Electronic Video Recording and Reproduction, soit l'E.V.R., exploite une nouvelle invention américaine qui permet à chacun de projeter sur son écran de TV le film de son choix. C'est la télévision en cassettes, qui semble promise à un grand avenir.

Commerce extérieur. Le commerce extérieur suisse a marqué une nouvelle extension en 1969 : 17 % aux importations et 15,3 % aux exportations. Les premières ont atteint 22.734,4 millions et les exportations 20.009,1 millions, de francs suisses bien sûr. Le solde passif de la balance commerciale s'est fixé à 2.725,3 millions, soit une augmentation de 31,3 %.

Swissair en 1969. Notre compagnie aérienne nationale a transporté 3.571.442 passagers, soit 17 % de plus qu'en 1968. Ce nombre correspond à la capacité de 5.000 trains intervalles qui, alignés l'un derrière l'autre, formeraient une chaîne de 1.600 km. Le transport du fret s'est aussi accéléré de 38 %, celui des envois postaux de 9 %. Actuellement, le réseau des lignes Swissair couvre 177.969 km et dessert 75 villes dans 54 pays, répartis dans les cinq parties du monde.

LES SOCIETES

UNION SUISSE DE BRUXELLES

Au cours de sa dernière séance, le comité s'est constitué pour l'année 1970, comme suit :

Président : A. BERGUER

1er Vice-Président : F. KUMMERT

2ème Vice-Président : A. GOY

Trésorier : J. ENG

Trésorier-adjoint : E. CRAUSAZ

Secrétaire : A. LINDSAY

Secrétaire des membres : J. GENTSCH

Conseillers : H. ALTHERR, R. GIROD et C. JACQUET

Membres : K. von ALLMEN, W. EHA, G. RINGELMANN.

Ci-dessous, nous avons l'avantage de vous indiquer les manifestations prévues pour le 1er semestre 1970. Il n'a pas encore été possible de fixer définitivement les dates de chacune d'elles. Elles seront directement communiquées par circulaire à ses membres.

— Samedi, 21 mars : LOTO à 20 h, à la Maison Suisse, avec le Swiss Junior Club.

— Mi-avril : Séance de projection de films suisses récents.

— Mercredi, 29 avril : Visite des Floralies de Gand, dans la soirée.

— Samedi, 23 mai : après-midi : concours de bowling ; soirée : souper amical en commun.

— Dimanche, 14 juin : Excursion surprise.

— Samedi, 1er août : Fête Nationale Suisse. Participation d'un orchestre et d'un groupe folklorique suisse.

L'Assemblée Générale a décidé de fixer la cotisation annuelle minimale pour les membres actifs à 150,— F. Les membres de l'Union Suisse voudront bien régler ce montant dès que possible par versement au C.C.P. 2137.08 de l'Union Suisse de Bruxelles.

Les personnes désireuses de faire partie de notre Société, de soutenir et de participer à ses activités, n'ont qu'à verser également le montant de 150,— F au C.C.P. indiqué ci-dessus. Elles bénéficieront ainsi de tous les avantages réservés aux membres de l'Union Suisse.

Le Comité.

SOCIETE PHILHELVETIQUE DE BRUXELLES

Notre Société célèbre cette année le 111ème anniversaire de sa fondation. Il s'agit là d'une société de bienfaisance qui a pour but de venir en aide aux personnes suisses nécessiteuses de Bruxelles et environs.

Malheureusement, le nombre de ses membres diminue chaque année et elle serait très heureuse d'en acquérir de nouveaux.

Pour s'inscrire, il suffit de verser son obole (sans limite de montant) au C.C.P. 3730.70 de la Société Philhellétique de Bruxelles, 2, rue Philippe-le-Bon, 1040 Bruxelles.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser à M. J. SCHOOP, Président, ou M. E. WAHL, Trésorier.

DEUX ANNEES D'EXISTENCE DU S.J.C.

Le 7 février, nous avons fêté en compagnie d'Astérix et Obélix notre 2e anniversaire. Septante Gaulois et Gauloises se sont fendus la malle jusqu'à 5 h (du matin).

A cette occasion d'ailleurs, nous avons tourné notre premier film, qui passera en avant-première à la Maison Suisse lors de la soirée de films, organisée par l'Union Suisse.

Cette année nous espérons vous offrir un programme plus intéressant qu'auparavant : augmenter nos contacts avec d'autres sociétés suisses ainsi qu'avec les jeunes résidant en province.

Programme :

Mars : Loto, le 21.

Avril : soirée films, avec l'Union Suisse. — Boum. — Le 11.

Mai : bowling, le 16. — 1000 km de Spa, le 16.

Juin : Excursion, le 14. — Boum, le 27.

Le 7 février se tenait également notre assemblée annuelle. Le comité pour 1970 se composera de : Président : Michael Bolle ; Secrétaires : Brigitte Strehler, Nadine Wertenschlag ; Trésorier : Peter Gantenbein ; Sport : Jean Gaeng ; Animateur : Serge Anatra.

Quant au comité de Rédaction, il reste inchangé : Christian de Trey, René Strehler, Daniel Burdet, Marco Altherr.

Notre local est ouvert tous les mercredis et samedis. Vous y serez toujours les bienvenus même si vous êtes « seniors ».

Si vous avez de 15 à 30 ans et que vous ne faites pas encore partie du S.J.C. (quel scandale !) faites-nous signe, nous vous enverrons tous les renseignements ainsi que le Ciktus (notre journal).

Pour les +30 au cœur jeune, ils peuvent toujours s'exhibiter sur notre piste de danse en se faisant membre d'honneur.

Cotisations : 15-30 : membres actifs : 100 F ; +30 : membres d'honneur : le même prix : 100 F.

Paiement : Société Générale de Banque, C.C.P. 261, Agence Meiser, Compte n° 444043 du S.J.C.

Secrétariat : Brigitte Strehler, 66, rue Verbist - 1030 Bruxelles - Tél. 17.73.86.

Le Comité.

SOCIETE SUISSE DE VERVIERS

Le 2 décembre 1969, Pierre Geiger, fils d'Herman Geiger, pilote des Glaciers, a donné, sous les auspices de l'Exploration du Monde, une conférence filmée sur la vie de son illustre père. Cette conférence avait pour cadre le grand Théâtre de Verviers. Pierre Geiger, qui parlait devant une salle archicomble, recueillit ainsi un très gros succès. Mais après sa causerie, une très grande surprise attendait l'orateur. En effet, la Société Suisse de Verviers y compris Madame et Monsieur Meng, propriétaire du Grand Hôtel à Verviers et grand patriote de surcroît, avaient mis sur pied une vibrante manifestation en son honneur. Le grand hall de l'hôtel, par les soins de Madame et Monsieur Meng, avait été décoré d'un grand drapeau suisse et de vues du Valais de toute beauté. Le décor vraiment était impressionnant. Une assistance nombreuse avait répondu à l'invitation de la famille Meng, parmi laquelle Madame et Monsieur Albert Merz, Président de la Société Suisse de Verviers. Après le discours du Président, on entendit l'Hymne Suisse, exécuté en hommage au regretté pilote des Alpes, Hermann Geiger. L'hymne fut écouté dans un silence religieux. Puis M. Merz remit à M. Geiger, au nom de la Société Suisse de Verviers, une navette et une bobine de laine, attributs industriels de Verviers, en souvenir de son passage dans cette ville. Et, bien entendu, les couleurs de la bonne ville de Verviers étaient représentées dans ce souvenir. Au cours de son discours, M. Merz fit l'éloge des qualités du grand pilote suisse, de son audace et de sa virtuosité. Il mit l'accent sur l'œuvre magnifique qu'il avait poursuivie, secourir les accidentés de la montagne. M. Merz fit aussi allusion à la belle et noble figure d'Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge, se penchant sur les blessés jonchant les champs de bataille et la compara à celle de Hermann Geiger se penchant, lui, sur les accidentés de la montagne. Deux clichés de tragédies différentes dans leur origine, note l'orateur, mais rapprochées dans leurs conséquences meurtrières et qui donnèrent lieu à même générosité, même dévouement, même abnégation.

La famille Meng reçut ses invités très généreusement, très dignement ; on peut même écrire que la réception fut grandiose. Et la plupart de ceux-ci rentrèrent chez eux aux petites heures.

Ce fut pour Pierre Geiger, comme il l'a d'ailleurs affirmé, une soirée inoubliable, où le fendant et le Dôle fut servi à profusion, de même que le ramequin et la viande des Grisons !

A.M.

ALLEGEMENTS CONCERNANT LE CONTROLE MILITAIRE POUR LES SUISSES A L'ETRANGER

A la fin de l'année 1969, le Conseil fédéral a approuvé un nouveau règlement du contrôle militaire qui entrera en vigueur le 1^{er} mai 1970 et apportera à nos compatriotes de l'étranger toute une série d'améliorations.

Les principaux points sont les suivants :

1. A l'avenir les Suisses de l'étranger recevront un livret de service uniquement s'ils s'annoncent volontairement pour le service militaire en Suisse ou s'ils sont assujettis au paiement de la taxe d'exemption.

2. Ne devront s'annoncer que les Suisses de l'étranger qui ont été recrutés, qui sont incorporés militairement ou qui sont assujettis au paiement de la taxe d'exemption du service militaire.

3. Le congé militaire pour séjour à l'étranger est valable en règle générale pour toute la durée du séjour à l'étranger. Il n'est donc plus nécessaire de renouveler le congé tous les deux ans.

4. Les Suisses de l'étranger tenus de s'annoncer et de servir, qui séjournent en Suisse temporairement et sans prendre de domicile, sont libérés de l'obligation de s'annoncer et de servir pour autant que leur séjour ne dépasse pas un mois. S'il dépasse cette durée ils peuvent demander une dispense valable jusqu'à trois mois et dans certains cas plus longtemps encore.

Grâce à ces prescriptions une partie de la requête de la Commission des Suisses de l'étranger dans le domaine militaire est déjà agréée. Cette amélioration va certainement considérablement contribuer à simplifier les relations entre les Suisses de l'étranger et les consulats dans le domaine militaire. La Commission des Suisses de l'étranger continue naturellement à appuyer la seconde partie de sa requête, à savoir la suppression de la taxe d'exemption du service militaire.

Tous nos compatriotes qui désirent d'autres renseignements sur cet important sujet sont priés de s'adresser à leur consulat où l'on pourra leur donner des réponses directes et précises.

PROCHAIN COURRIER :

Parution prévue mi-juin 1970. Articles et communications à envoyer au plus tard le 25 mai 1970.

LE COURRIER SUISSE

Rue Philippe-le-Bon 2 - 1040 Bruxelles. C.C.P. n° 387.48.

Editeur responsable :

J. PIERREHUMBERT, Bd. Gén. Wahis 256 - 1030 Bruxelles.

Commission de rédaction : A. BERGUER et J. PIERREHUMBERT ; Collaborateur : J. AMANN.

Imprimerie : Efbé, chaussée de Mons 623 - 1070 Bruxelles.